Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Recu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 06/10/2025



ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_49-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 30 Septembre 2025

SERVICE EAU POTABLE Augmentation de capacité de stockage d'eau brute Délibération n°49/2025

Date de convocation des Délégués Syndicaux	22 septembre
Date d'affichage2025	22 septembre
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	48
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	30
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BENOIST Bernard, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, ROBBES Martine, ROSSI Annie et RUAULT Jean-Claude SILLERE Michel et VELANY Guy.

<u>Etaient absents excusés :</u> Mesdames et Messieurs, **ARNAUD** Christine, **BASYN** Dirk, **BAZIN** Lucien, **FAUDET** Olivier, **GUETTIER** Mickaël, **JUS** Eric, **LEFRANCOIS** Denis, **LETELLIER** Nadine et **WIELGOSIK** Frédéric.

<u>Etaient absents</u>: Mesdames et Messieurs COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, HERBERT Jean-Luc, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MARTIN Eric et RAVENEL Georges.

<u>Procurations</u>: de Monsieur BASYN Dirk à Monsieur HERMON Francis, de Monsieur JUS Eric à DUFLOT Alain, de Monsieur LEFRANCOIS Denis à Monsieur CATHERINE Pascal et de Madame LETELLIER Nadine à Monsieur GALLIER Pierre-Henri.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Recu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 06/10/2025



ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_49-DE

La séance a été déclarée ouverte à 18h06.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

Suite, à la délibération précédente 48/2025 sur les scénarios retenus pour le schéma directeur ressources en eau, Monsieur le Président propose de lancer les études nécessaires en vue de renforcer les capacités de stockage d'eau brute sur le périmètre du Syndicat :

- Par la création d'une retenue d'eau sur la Vire en amont de l'usine de Moulin Neuf.
- Par la réhausse du barrage de la Dathée,

Au vu de la complexité et de la durée des procédures d'autorisations environnementales et administratives, des enjeux importants liés à ces projets, et de l'absence de certitude à ce stade sur la faisabilité de l'un ou l'autre de ces projets, Monsieur le Président propose de poursuivre les deux projets en parallèle en phase d'études, jusqu'à l'obtention des autorisations administratives.

Après délibération, les délégués syndicaux, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVENT** la réalisation des études nécessaires d'une part au projet de création d'une retenue d'eau sur la Vire et d'autre part à la réhausse du barrage de la Dathée,
- AUTORISENT Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois à prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés nécessaires à ces études, comprenant notamment la réalisation des analyses environnementales, l'élaboration des dossiers réglementaires (évaluation environnementale, DIG, DUP, ...), les missions de maitrise d'œuvre, ... dans la limite d'un montant total de 400 000 € HT.
- S'ENGAGENT à inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de ces études,
- **SOLLICITENT** le concours financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Département du Calvados pour la réalisation de ces études.
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer une convention avec la SAFER en vue de constituer des réserves foncières nécessaires à ces projets,
- **DONNENT TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS, Francis HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à La Sous-préfecture de Vire et publication